

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 005 DU 29 JANVIER 2026 PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE L'OFFICE DE LA PREMIERE DAME POUR LE DEVELOPPEMENT AU BURUNDI (OPDD-BURUNDI)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/279 du 13 décembre 2021 portant Cadre Réglementaire de l'Office de la Première Dame pour le Développement au Burundi (OPDD-BURUNDI) ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Secrétaire Exécutif de l'OPDD-BURUNDI :

Dr. Liliane NKENGURUTSE, en remplacement du Dr. Thaddée NDIKUMANA.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 29 janvier 2026,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-